



remboursement indemnisation

Par **pasle000**, le **14/02/2010** à **19:07**

J'ai acheté par expédia un vol bordeaux-guadeloupe avec Air France + location de voiture(europcar à l'aéroport de pointe à pitre)payé avec carte bleue premier;De plus, j'ai loué un hébergement(chambre d'hôte)par internet et payé par chèque(13 jours avant arrivée). Nous nous présentons à l'aéroport, sommes enregistrés, puis air france nous demande de ressortir et d'attendre (6 heures)jusqu'à ce que notre vol soit annulé pour cas de conditions météo mauvaises et exceptionnelles: le vol ne peut pas être assuré.Nous repartons avec certificat de non embarquement et annulation.

Que peut-on demander et à qui? air france nous dit de voir avec expédia? expédia répond conditions exceptionnelles! la location d'hébergement ne veut rien savoir!nous n'avons prévenu l'assurance carte bleue que le lendemain matin: et trop tard!

Y a-t-il une solution de remboursement ou report du voyage?

Je souhaite avoir des pistes; Merci.

GE